



UNSa Justice

secretariat.federation@ufap.fr

# Déclaration Liminaire

## CSA AP 20 Mars 2025

Pantin, le 20 mars 2025

Monsieur le président,

La résultante de ce CSA-AP risque, pour bon nombre de personnels, d'être un moment historiquement dramatique, car les conséquences de votre action politique digne "d'un rouleau compresseur" portera forcément préjudice au quotidien des agents et affectera leur motivation, leur bien-être ainsi que leur équilibre familial !

Après l'intégration de la contractualisation dans le statut des personnels de surveillance en 2023, 2025 devient l'année durant laquelle l'administration pénitentiaire aura acté un nouveau recul social ! En effet, dans le cadre de la mobilité des CPIP, la DAP fait le choix de revenir sur la priorité accordée aux personnels justifiant de CIMM pour les postes DROM-COM... **L'UFAP UNSa Justice DENONCE ce « recul social », et vous exhorte une dernière fois à faire le choix du bon sens légal et de l'apaisement dans nos territoires ultra-marins, premiers pourvoyeurs en ressources de personnels dans une administration en grande perte d'attractivité.**

Au-delà des méthodes fallacieuses employées, c'est un véritable coup bas porté au dialogue social ! Le rejet de cette mesure injuste par la très grande majorité des organisations syndicales du CSA AP devrait convaincre l'administration de la nécessité de revoir sa position ... Au lieu de cela, vous optez pour "l'illégalité réelle" en préférant céder à la coalition de deux organisations, dont l'une n'est même pas représentative au sein de cette instance ! C'est SCANDALEUX ! Les grands perdants seront les personnels ultra-marins et cela est tout simplement HONTEUX !

Monsieur le Président, en vous entêtant dans ce choix, vous ouvrez la boîte de Pandore ! Après les CPIP, à qui sera le tour ?

**L'UFAP UNSa Justice** prend ici l'engagement de ne pas s'en arrêter là et accompagnera dans les démarches administratives les agents originaires des DOM-COM qui seraient lésés dans le cadre des futures mobilités...

Dans la même lignée de balayage social, alors que l'ancien DAP avait pris l'engagement de ne pas rajouter des missions supplémentaires aux Agents de Surveillance Electronique (ASE), force est de constater qu'au regard des documents (fiches de postes ASE) transmis pour information pour ce CSA AP, il en est tout autrement. Vous nous direz, les « paroles s'envolent, les écrits restent » **OU** « les promesses n'engagent que ceux qui y croient » ! Mais à marcher sur tout et sur tout le monde, la DAP aura encore plus de mal à recruter et à garder ses personnels...

**L'UFAP UNSa Justice** renouvelle son opposition à l'ajout de missions supplémentaires (modifications horaires et traitement des alarmes de violation horaire) et persiste dans sa demande d'une mise au vote du texte à l'issue de son examen.

Pour **L'UFAP UNSa Justice**, la seule et unique motivation de ce transfert de « charge de travail » soutenue par des OS minoritaires ou même non représentatives chez les personnels de surveillances a un double objectif : se débarrasser de tâches chronophages d'une part et, d'autre part, essayer de cacher les carences en effectifs dans le Corps des CPIP. En termes de suivi des probationnaires, cela entraînera également des conséquences qui, dans un contexte de surpopulation exponentielle, devrait vous interpeler.

La surpopulation pénale record, le manque de personnels chronique de tous corps, les conditions d'exercice déplorables dans l'ensemble des services de la DAP, devraient vous faire réfléchir sur ce comportement que vous semblez adopter « de marche ou crève » digne d'un autre temps ... Les sujets qui enflamment les palettes ne manquent pas, il suffit parfois d'une simple étincelle !

Les Membres UFAP UNSa Justice du CSA AP

